



FRANCE

Les parents antimasques pour leurs enfants s'organisent

Des groupes de parents se multiplient sur les réseaux sociaux. Certains, réunis en collectif, ont déposé des recours et des plaintes

Depuis que le port du masque est devenu obligatoire pour les enfants dès 6 ans, à la rentrée des vacances de la Toussaint, des voix, minoritaires, s'élèvent dans les rangs des parents d'élèves pour contester cette décision. «*Quelques dizaines de familles ont, sur la base de certificats médicaux, obtenu la possibilité de faire l'école à la maison*», indique-t-on au ministère de l'éducation, en évoquant des «*situations gérées au cas par cas*» dans les académies.

Rapporté au total de 6703750 écoliers, cela ne dessine pas une «*tendance*», mais ces familles savent se faire entendre sur les réseaux sociaux. Avec des arguments qui peuvent se recouper... ou non. Parmi les motifs invoqués, des «*répercussions*» – non vérifiées – sur la santé des enfants. Ou des «*barrières*» susceptibles d'avoir un impact sur les apprentissages et la pédagogie, par exemple sur la phonologie au CP, argument aussi avancé par certains enseignants.

À Angers, les 183 parents d'élèves du collectif Questions masques enfants 49 ont décidé de ne pas mettre leurs enfants à l'école, le temps d'une journée, le 4 janvier, jour de rentrée. Vincent Pastor, membre du collectif, affirme ne pas être dans une «*croisade*» tous azimuts contre les mesures sanitaires. «*On ne nie pas la situation, souligne ce professeur de philosophie ; on pense que le masque pour les enfants à l'école peut éventuellement avoir un bénéfice, mais ce dernier est-il vraiment supérieur au coût [pour l'enfant] ? Cela reste à démontrer.*»

FCPE et PEEP à distance

Parmi les actions portées par ce collectif figurent une QPC transmise au Conseil constitutionnel et un référé-liberté devant le Conseil d'Etat demandant au gouvernement de motiver la décision d'extension du port du masque dès le CP. Le gouvernement avait jusqu'au 6 janvier pour préciser sa réponse. De précédents recours, notamment de parents bordelais, avaient été écartés d'office par le Conseil d'Etat.

D'autres parents se sont joints à la plainte déposée contre X par l'avocat Carlo Alberto Brusa, figure du mouvement antivaccin

et désormais antimasque. Il a aussi participé au documentaire controversé sur la pandémie, *Hold-up*. «*Plus de 5000 parents d'élèves ont décidé de s'associer à la plainte au pénal contre X*», revendique l'avocat, qui qualifie le gouvernement de «*dictature sanitaire*». M. Brusa préside aussi

l'association Réaction 19, revendiquant 40000 membres, dont l'objet est de «*mettre en œuvre toutes les voies de droit, toutes les actions juridiques et judiciaires, pour voir sanctionner et réparer toutes les atteintes portées aux personnes physiques et morales à la suite des mesures Covid-19*».

Du côté des fédérations «*officielles*» de parents d'élèves, FCPE et PEEP, on tient ces initiatives à distance. «*De-ci de-là, nous avons quelques parents qui s'insurgent contre le port du masque sans que cela ne pose des problèmes de scolarisation*, relève Gérard Pommier, président de la fédération de parents PEEP. *Nous comprenons l'inquiétude des parents. Il faut trouver un équilibre entre les questions sanitaires et pédagogiques.*»

«L'école doit être le lieu où l'on peut apprendre à bien porter un masque, souligne pour sa part Rodrigo Arenas, de la FCPE, mais sanctionner un enfant quand il ne le porte pas – ou mal –, comme nous l'ont rapporté certains parents, ce n'est pas la vision de l'éducation que nous portons. Il y a des enfants qui ont des besoins particuliers et à qui il faut savoir proposer une solution, comme une distanciation physique plus importante.»

Interrogé à ce sujet sur Europe 1, le 5 janvier, M. Blanquer n'a pas nié ces difficultés : «*Je vois bien les contraintes que [le port du masque] peut représenter pour des écoliers (...). J'aimerais pouvoir faire évoluer cette obligation mais ce temps n'est pas venu.*» ■

YASSINE BNOU MARZOUK

« Le bénéfice du port du masque est-il vraiment supérieur au coût [pour l'enfant] ? »

VINCENT PASTOR

membre du collectif Questions masques enfants 49